

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 21 Mai 2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 19

Absents excusés : 08

Absents : 02

Procurations : 04

Sens du Vote

Pour : 23

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 08

Date de transmission
en préfecture :

02 JUIN 2025

Par suite d'une convocation en date du 13 mai 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Mercredi 21 Mai à 18h30** sous la présidence de Monsieur Jules OTTO, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Sonia JEREMIE CAMALET, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Luigi LANCASTRE, Audrey BOURSEAU, Gaston GERAN, Aline TOI, Jennifer LINON.

Absents excusés : Christiane COLET-BAILLET, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Christopher GERAN, Yvon TOI-OTTO, Virginie GUILLAUME, Anne-Marie CANGOU, Pierrot TAURUS.

Absent : Esther JEREMIE-AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY,

Procurations : Louis-Jules DARES donne procuration à Jules OTTO, Yvon TOI OTTO donne procuration à Frédéric OTTO, Virginie GUILLAUME donne procuration à Cindy DARMIN, Anne-Marie CANGOU donne procuration à Ernand BOULON.

Secrétaire de séance : Audrey BOURSEAU

Dotations aux coopératives scolaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le débat sur les Orientations Budgétaires 2025

Vu le vote du Budget Primitif 2025

Sur proposition de **Monsieur le Maire** d'octroyer une dotation correspondant au même montant alloué par élève qu'en 2024 soit 20 € pour les écoles maternelles et 15 € pour les écoles élémentaires.

Le Conseil municipal

Ouï l'exposé du Maire

Après échanges de vue,

Décide à l'unanimité

Article 1 : D'attribuer à chacune des coopératives une dotation au titre de l'année 2025, selon le tableau suivant :

COOPERATIVES	ECOLE MATERNELLE		COOPERATIVES	ECOLE ELEMENTAIRE	
	Effectifs	Montant		Effectifs	Montant
BOURG	54	1 080,00 €	BOURG	88	1 320,00 €
COUSINIERE	94	1 880,00 €	COUSINIERE	87	1 305,00 €
GERY	16	320,00 €	GERY	57	855,00 €
MARIGOT	84	1 680,00€	MARIGOT	99	1 485,00 €
TOTAL		4 960,00 €	TOTAL		4 965,00 €

Article 2 : D'imputer sur le Budget primitif 2025 la somme globale de 9 925,00 euros, pour exécution.

Article 3 : De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

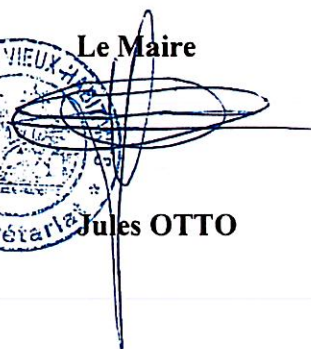
Article 4 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région et à Madame la Comptable publique.

Pour expédition conforme

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 02 JUIN 2025

Le Maire

Jules OTTO